

Publication / Les directives anticipées, par Shirin Hatam, Pro Mente Sana

Directives anticipées. Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

Shirin Hatam, nouvelle édition revue et complétée, Pro Mente Sana Suisse romande, 50 pages



La réactualisation de cette brochure devrait permettre de répondre à une demande constante et importante – près de 15'000 exemplaires déjà diffusés dans les éditions précédentes, tant de la part de patients que d'institutions hospitalières, d'associations ou de médecins privés.

Cette brochure, d'une cinquantaine de pages, offre des conseils pratiques pour rédiger des directives anticipées en vue d'une hospitalisation en psychiatrie et répond à des questions telles que : « Quand a-t-on perdu le discernement ? » « Quelles conditions remplir pour que vos directives anticipées soient valables et applicables ? » « A qui les communique-t-on ? » « Combien de temps sont-elles valables ? » Elle propose aussi un schéma de rédaction possible et des pistes de réflexion pour que leur rédaction soit la plus précise et exhaustive possible.

Shirin Hatam est juriste, LL.M. et titulaire du brevet d'avocate. Elle est responsable des questions juridiques chez Pro Mente Sana Suisse romande.

[La brochure](#) en format pdf